
Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du matériau

FAST 100 LV Partie B

Synonymes

Composant de résine d'uréthane

Famille chimique

Résine

Utilisation du produit

Adhésif de membrane et d'isolation

Restrictions d'utilisation

Pour un usage industriel uniquement.

Information du fabricant

Carlisle SynTec

1285 Ritner Highway

Carlisle, PA 17013

USA

Téléphone : + 1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : + 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon le règlement 2012 de la norme OSHA de communication sur les dangers; 29 CFR Partie 1910.1200

Classification du produit

Aucun besoin de classification selon les critères GHS pour ce produit.

Éléments d'étiquette

En conformité avec les critères GHS, le produit ne nécessite aucune étiquette de signalement de danger.

Dangers non répertoriés ailleurs

Aucun danger précis connu si les réglementations/remarques sur l'entreposage et la manipulation sont respectées.

Selon le règlement 1994 de la norme OSHA de communication sur les dangers; 29 CFR Partie 1910.1200

Vue d'ensemble des urgences

PRUDENCE :

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

Section 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Selon le règlement 2012 de la norme OSHA de communication sur les dangers; 29 CFR Partie 1910.1200

Ce produit ne contient aucun composant classé comme dangereux en vertu de la loi mentionnée en référence.

Selon le règlement 1994 de la norme OSHA de communication sur les dangers; 29 CFR Partie 1910.1200

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
Secret commercial	Polyol	< 70,0
13674-84-5	tris(2-chloro-1-méthyléthyl)phosphate	< 30,0
Secret commercial	Catalyseur	< 2,0
Secret commercial	Surfactant	< 1,0

Ce produit ne contient :

Numéro CAS	Contenu (W/W)	Nom du produit chimique
13674-84-5	>= 20,0 - < 30,0 %	tris(2-chloro-1-méthyléthyl)phosphate

Section 4 – PREMIERS SOINS

Conseil d'ordre général :

Retirer les vêtements contaminés.

Inhalation

Garder le patient calme et à l'air frais.

Peau

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

Yeux

Rincer à l'eau avec précaution pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne affectée en porte et si elles peuvent être retirées facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical.

Ingestion

Rincer la bouche et ensuite boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement..

Nom du matériau : FAST 100 LV Partie B

Numéro de produit : 304002-15 gal
304004-50 gal**Principaux symptômes/effets**

Information sur : tris(2-chloro-1-méthyléthyl)phosphate

Symptômes : Une surexposition peut causer : convulsions, dépression, hypoxémie, tremblements

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis

Note à l'attention du médecin

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction**Moyens d'extinction convenables**

Eau, aérosol, poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse

Dangers spéciaux liés aux produits chimiques

Risques pendant la lutte contre l'incendie :

Aucun risque particulier connu.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote

Note à l'attention des pompiers

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Autre information :

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement et une tenue de protection individuels, voir Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Les déversements doivent être retenus, solidifiés et placés dans des contenants appropriés pour la mise au rebut.

Précautions environnementales

Ne pas vider le contenu dans les drains. Ne pas jeter dans le sous-sol/sol.

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Assurer une ventilation complète des entrepôts et des lieux de travail. Protéger contre l'humidité.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Aucun produit antidéflagrant n'est nécessaire.

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles des animaux. Séparer des acides. Séparer des oxydants. Matériaux adaptés pour les contenants : acier au carbone (fer), polyéthylène à haute densité (PEHD), polyéthylène à basse densité (PEDD), acier inoxydable 1.4301 (V2)

Renseignements supplémentaires sur les conditions de conservation : Aucune précaution spéciale nécessaire. Éviter la chaleur extrême.

Conserver de façon à protéger contre le gel.

Stabilité à l'entreposage :

Température de conservation : 60 - 80 °F. Protéger contre l'humidité.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Conseils sur la conception de systèmes :

Prévoir une ventilation par aspiration pour contrôler les vapeurs/brumes.

Protection des yeux/du visage :

Porter un masque facial ou des lunettes de sécurité bien ajustées (lunettes chimiques) s'il y a danger d'éclaboussures.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de travail à manches longues. Porter des chaussures de protection.

Protection respiratoire :

Porter un appareil respiratoire organique à vapeur/particules certifié par NIOSH (ou un équivalent) selon le besoin.

Protection des mains :

Gants de protection résistants aux produits chimiques.

Protection du corps :

Vêtements et chaussures de travail standard.

Mesures générales d'hygiène et de sécurité :

Éviter tout contact avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Porter des vêtements de protection afin d'éviter tout contact avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs/brumes. Laver immédiatement les vêtements contaminés.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	liquide jaune clair	État physique	Liquide
Odeur	Moisi	Couleur	brunâtre
Seuil olfactif	Non disponible	pH	≥ 7
Point de congélation	Non disponible	Taux d'évaporation	3,8
Point d'ébullition	>300 °F (148,8 °C)	Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Auto-inflammation	482 °F (>250 °C)	Point d'éclair	Environ 200 °F (>93 °C)
Densité (20 °C)	Environ 1,1 g/cm ³	Décomposition	Non disponible
Allumage automatique	Allumage non automatique	Pression de vapeur (25 °C)	$< 0,1$ hPa
Densité de vapeur (air = 1)	S.O.	Densité (eau = 1)	Non disponible
Hydrosolubilité	Miscible	Coefficient de partition n-octanol/eau	Non disponible

Autre information

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Aucune réaction dangereuse si le produit est conservé et manipulé selon les prescriptions/indications.

Corrosifs pour les métaux : aucun effet corrosif sur le métal.

Propriétés oxydantes : non comburant

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si le produit est conservé et manipulé selon les prescriptions/indications.

Conditions à éviter

Température : < 0 degré Celsius

Incompatibilités chimiques

Acides, isocyanates, agents oxydants puissants

Nom du matériau : FAST 100 LV Partie B

Numéro de produit : 304002-15 gal
304004-50 gal**Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition :

Produits de décomposition dangereux : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et l'acide cyanhydrique

Décomposition thermique : Aucune décomposition si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Voies principales d'exposition

Les chemins d'entrée pour des solides et des liquides incluent l'ingestion et l'inhalation, mais aussi le contact avec les yeux et la peau. Les chemins d'entrée pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

Toxicité aiguë et chronique**Toxicité aiguë**

Évaluation de la toxicité aiguë : aucun effet aigu connu.

Évaluation d'autres effets aigus

Évaluation de l'exposition unique STOT :

D'après l'information disponible, il ne devrait pas y avoir de toxicité pour certains organes cibles après une exposition unique.

Origine des données : jugement d'expert**Irritation/corrosion**

Évaluation des effets irritants : aucune irritation attendue suite à l'utilisation envisagée et à la manipulation appropriée.

Sensibilisation

Évaluation de la sensibilisation : la structure chimique ne révèle aucun effet sensibilisant.

Danger d'aspiration

Aucun danger d'aspiration attendu.

Toxicité/Effets chroniques**Toxicité à dose répétée**

Évaluation de la toxicité à dose répétée : La prise orale répétée de la substance n'a causé aucun effet lié à la substance. Une prise répétée par inhalation de la substance n'a causé aucun effet lié à la substance. L'administration par voie cutanée de la substance n'a causé aucun effet lié à la substance.

Toxicité génétique

Évaluation de la mutagénicité : La structure chimique ne révèle aucune alerte spécifique pour cet effet.

Cancérogénicité

Évaluation de la carcinogénicité : la structure chimique ne révèle aucune alerte spécifique pour cet effet.

Toxicité pour la reproduction

Évaluation de la toxicité pour la reproduction : La structure chimique ne révèle aucune alerte spécifique pour cet effet.

Tératogénicité :

Évaluation de la tératogénicité : la structure chimique ne révèle aucune alerte spécifique pour cet effet.

Autre information

Le produit n'a pas été testé. L'évaluation a été déduite des propriétés des composants isolés.

Symptômes d'exposition**Troubles médicaux aggravés par la surexposition**

Les données disponibles n'indiquent pas la présence des conditions médicales généralement reconnues comme étant aggravées par l'exposition à cette substance/ce produit.

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Écotoxicité

Toxicité en milieu aquatique

Évaluation de la toxicité en milieu aquatique :

Avec de fortes probabilités, le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. L'évaluation a été déduite des propriétés des composants isolés.

Analyse des composants - Toxicité aquatique**Persistance et dégradabilité**

Évaluation de la biodégradation et de l'élimination (H₂O)
faiblement biodégradable.

Information relative à l'élimination

Faiblement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes..

Mobilité dans le sol

Évaluation du transport entre les compartiments environnementaux.

Il ne devrait pas y avoir d'adsorption en phase solide du sol.

Information supplémentaire

Halogène absorbable organiquement lié (AOX) :

Ce produit ne contient aucun halogène organiquement lié.

Autre conseil écotoxicologique :

Le produit n'a pas été testé. Ne pas déverser le produit dans l'environnement sans contrôle.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets de la substance :

Incinérer dans une installation agréée. Mettre au rebut dans une installation agréée. Ne pas laisser la substance/le produit s'écouler dans les égouts.

Élimination des contenants :

Les fûts en acier doivent être vidés de leur contenu et peuvent être envoyés à un rénovateur de fûts agréé pour être réutilisés, à un ferrailleur ou à un site d'enfouissement approuvé. N'essayer pas de recharger ou de nettoyer des contenants car les résidus sont difficiles à enlever. Il ne faut en aucun cas découper ou

Nom du matériau : FAST 100 LV Partie B

Numéro de produit : 304002-15 gal
304004-50 gal

brûler des fûts vides au moyen d'une torche électrique ou à gaz, car des produits de décomposition toxiques peuvent se dégager. Ne pas réutiliser les contenants vides.

Section 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Information relative au transport terrestre du DOT américain :

non classé comme produit dangereux en vertu des règles du transport

Information relative au transport aérien de l'IATA/CAO :

non classé comme produit dangereux en vertu des règles de transport

Information relative au transport maritime IMDG :

non classé comme produit dangereux en vertu des règles de transport

Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Règlements fédéraux :

Status d'enregistrement :

Produit chimique TSCA, US livré / listé

EPCRA 311/312 (catégories de danger) : non dangereux;

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMDUT

Risque pour la santé : 1 Risque d'incendie : 1 Danger physique : 1

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 1 Risque d'incendie : 1 Réactivité : 1

Échelle de danger: 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Sommaire des changements

Date de révision : 1 juin 2018

Note de révision : Mise à jour générale

Sigle / Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU - Australie; DBO - Demande biochimique en oxygène; C - Celsius; CAN - Canada; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP - Classification, Labelling, and Packaging; CHN - Chine; RPC - Règlements sur les produits contrôlés; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds

scientifique allemand); DOT - Ministère des Transports des États-Unis; DSD - Dangerous Substance Directive; LIS - Liste intérieure des substances; CEE - Communauté économique européenne; EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA - Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE - Union européenne; F - Fahrenheit; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; LDI - Liste de divulgation des ingrédients; DIVS - Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN - Japon; KOW - Coefficient de partage octanol/eau; KOR - Corée du Sud; LIE - Limite inférieure d'explosivité; LLV - Level Limit Value; LOLI - List Of LIsts™ - Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA - National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (Registre du secret commercial du New Jersey aux États-Unis); NTP - National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL - Nouvelle-Zélande; OSHA - Occupational Safety and Health Administration; PHL - Philippines; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH - Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; LECT - Limite d'exposition de courte durée; TMD - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; É.-U. - États-Unis.

Autre information

Avis de non-responsabilité :

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement élaboré avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des informations et données fournies, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de cette information ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. L'information contenue dans le présent document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.